

CONSEIL DES UNIVERSITES

AVIS AU MINISTRE DE L'EDUCATION
SUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UNE NOUVELLE
CATEGORIE DE SUBVENTIONS RELATIVE A
L'EDITION D'OUVRAGES SCIENTIFIQUES
(traités, manuels) EN LANGUE FRANCAISE
PREPARE PAR LE MINISTERE DE L'EDUCATION

Avis n° 79.3
Dépôt légal - 3^e trimestre
ISSN - 0709-3985
Québec, le 20 septembre 1979.

UNIVERSITY OF QUEBEC
LIBRARY
1000 AVENUE DE LA PRAIRIE
QUÉBEC, QUÉBEC
G1S 0A6

Le projet d'implantation d'une nouvelle catégorie de subventions relative à l'édition d'ouvrages scientifiques (traités, manuels) en langue française préparé par le ministère de l'Education (1) met en évidence la carence de manuels en langue française pour les étudiants de niveau universitaire en rappelant les conclusions d'un certain nombre d'études ou d'avis sur le sujet et en faisant état de l'insuffisance des programmes actuels en regard des besoins. La carence de manuels en français est, dans certains cas, très évidente et le Conseil reconnaît qu'il existe des besoins dans ce domaine. Conséquemment, il réalise l'opportunité du projet préparé par le Ministère. Il estime cependant qu'une étude devrait être conduite dans le but de déterminer quels sont les secteurs à privilégier dans cette action. Par ailleurs, il ne voit pas la pertinence d'inclure ce programme de subvention à l'intérieur du programme F.C.A.C. (Programme Formation de chercheurs et action concertée du ministère de l'Education).

Au Québec, les diverses disciplines ou champs d'étude se sont implantés à des dates plus ou moins éloignées et ont connu des évolutions très variables. L'état du développement des disciplines est conséquemment fort varié et les besoins de chacune sont différents. Ainsi, les besoins en manuels français peuvent être criants dans certains cas et à peu près inexistantes dans d'autres. Pour le secteur des sciences économiques, par exemple, il semble qu'on trouve facilement des éditeurs disposés à publier des manuels en langue française. Pour d'autres domaines, il se peut que, même s'il y a pénurie de manuels en langue française, il y ait peu d'éditeurs prêts à en publier. En conséquence, pour être vraiment efficace, l'assistance du ministère de l'Education devrait être orientée d'abord vers les secteurs névralgiques où une stimulation est nécessaire. Pour ce faire, il faudrait procéder à une étude qui permettrait de connaître les besoins selon les disciplines ou les champs d'étude.

(1) Implantation d'une nouvelle catégorie de subventions relative à l'édition d'ouvrages scientifiques (traités, manuels) en langue française - Programme F.C.A.C. - Juin 1979.

Si le Conseil reconnaît la pertinence du programme proposé, il ne voit pas l'à propos de l'inclure dans le programme F.C.A.C. qui vise un support à des activités de recherche et à leur diffusion. S'il est vrai que le programme d'aide aux revues scientifiques de F.C.A.C. est quelque peu ambigu, en ce sens qu'il sert à subventionner à la fois la publication de résultats de recherche et leur vulgarisation (2), on ne ferait qu'accentuer cette ambiguïté en y introduisant une assistance à la rédaction de traités ou de manuels, ce qui s'éloigne encore plus de la publication de résultats de recherche. De plus, les objectifs visés par les deux programmes sont différents et l'on ne devrait pas avoir recours aux mêmes critères ni aux mêmes mécanismes d'évaluation. Les besoins sont aussi d'ordres différents de sorte que les secteurs prioritaires pourraient fort bien différer.

Dans leurs commentaires sur le Livre vert sur la recherche scientifique, plusieurs auteurs ont déploré la multiplicité des objectifs du programme F.C.A.C. et la confusion qui les entoure. Il est évident que l'inclusion d'une nouvelle catégorie de subventions, dont le lien avec la recherche est extrêmement tenu, ne peut qu'ajouter à cette confusion et jeter le doute sur la cohérence du programme F.C.A.C. C'est toute sa crédibilité qui en souffrirait.

En 1975, le Conseil recommandait que le ministère de l'Education "considère la possibilité de financer les presses universitaires par l'intermédiaire du programme F.C.A.C." (3). Aucune suite n'a été donnée à cette recommandation de 1975 à 1979. Le programme F.C.A.C. a considérablement évolué au cours des quatre dernières années et en particulier le volet "aide aux revues scientifiques". En 1975, le Ministère subventionnait, par l'intermédiaire de ce volet, des revues de recherche, des revues d'éducation permanente, des revues professionnelles et des bulletins de liaison. Aujourd'hui, par suite d'un effort de rationalisation, seuls les revues de recherche, les rapports et mémoires de recherche et les revues ayant une fonction d'Education permanente sont admissibles à une sub-

(2) Brochure explicative du programme de subventions d'aide aux revues scientifiques - D.G.E.S. - Décembre 1977.

(3) Avis au ministre de l'Education sur le programme F.C.A.C. - 1975-1976, 16 octobre 1975.

vention par l'intermédiaire de ce même volet. D'ailleurs, la présence de revues d'éducation permanente à l'intérieur de ce volet cause certaines difficultés. C'est pourquoi la Commission de la recherche universitaire recommandait d'avoir recours, dans ce cas, à un sous-volet spécifique (4). Comme on peut le constater, le contexte dans lequel le Conseil avait adressé cette recommandation au Ministère a considérablement changé.

En somme, le Conseil est favorable à l'implantation de la nouvelle catégorie de subventions relative à l'édition mais il estime qu'il serait préférable de ne pas l'inclure dans le programme F.C.A.C.

CONSIDERANT la carence de manuels en langue française pour les étudiants de niveau universitaire;

CONSIDERANT les objectifs retenus et les modalités proposées dans le projet de programme d'aide à l'édition élaboré par le ministère de l'Education et soumis au Conseil pour avis;

RECOMMANDATION

(Le Conseil des universités reconnaît l'opportunité du
(programme d'aide à l'édition d'ouvrages scientifiques en
(langue française proposé par le ministère de l'Education
(et en recommande l'implantation.

(4) Avis de la Commission de la recherche universitaire sur le programme F.C.A.C., pp. 72-73 - annexé à l'avis du Conseil du 20 octobre 1978.

- 7-4
- CONSIDERANT toutefois le caractère particulier de ce programme;
- CONSIDERANT les objectifs spécifiques du programme F.C.A.C. qui est essentiellement un programme d'aide à la recherche;
- CONSIDERANT la nécessité, maintes fois exprimée, de clarifier les objectifs du programme F.C.A.C. et de les simplifier;
- CONSIDERANT que les modes de gestion les plus appropriés à la gestion d'un programme d'aide à l'édition sont différents de ceux requis par un programme de subventions de recherche;

RECOMMANDATION

- (Le Conseil des universités
(
(1^o recommande que ce programme ne soit pas intégré au
(programme F.C.A.C. dans un volet particulier, mais
(constitue un programme spécifique doté de ses règles
(et de son administration propre;
(
(2^o recommande que l'administration de ce programme soit
(confiée au ministère de l'Éducation.

DIRECTION DES COMMUNICATIONS
Ministère de l'Éducation
1035, de la Chevrotière, 11^e
Québec, G1R 5A5

